

AVIS PUBLIC

Moratoire, Zonage et PIIA

Consultation publique 26 mai 19h00

GRANDIR, OUI, MAIS AU BON RYTHME ET SANS SE DÉNATURER

La Municipalité de Napierville a entendu clairement les préoccupations exprimées par plusieurs citoyens au cours des derniers mois concernant la multiplication des projets de multi-logements et leurs impacts possibles sur la qualité de vie, la circulation, l'environnement et l'intégration dans nos quartiers.

Devant des projets de plus en plus volumineux et denses, nous choisissons la prudence et la planification. Nos infrastructures (eau potable, égouts, eaux pluviales, rues, parcs et équipements municipaux) doivent suivre, et des investissements importants sont nécessaires pour assurer la pérennité de notre municipalité.

C'est dans cet esprit que la Municipalité a:

- déposé un projet de règlement pour prolonger le moratoire actuel sur certains projets de densification, notamment les projets de 2 logements et plus;
- adopté un projet de règlement de zonage afin de diminuer la densité autorisée dans plusieurs secteurs.
- adopté un projet de règlement PIIA afin d'assurer une intégration respectueuse des bâtiments multifamiliaux avec les milieux résidentiels de faible densité adjacents.

Comme toutes les municipalités, Napierville doit respecter des orientations et exigences gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et de densification résidentielle. Ces obligations expliquent en partie l'augmentation des projets des dernières années. Les multi-logements déjà autorisés ont permis de répondre aux exigences gouvernementales en matière de densification, cela nous permet maintenant d'ajuster le rythme, de consolider nos infrastructures et de mieux planifier la suite, en nous dotant d'une vision à moyen et long terme afin d'atteindre un meilleur équilibre entre développement, capacité de vos services et qualité de vie.

Notre objectif n'est pas de fermer la porte au développement, mais d'assurer une croissance viable, bien intégrée et respectueuse de notre milieu de vie.

Napierville: vivre mieux près de tout.



*Municipalité de
Napierville*

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

AVIS PUBLIC
Moratoire, Zonage et PIIA

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 7 mai 2026, le conseil municipal a adopté :

- **Le projet de règlement numéro PIIA2025-1 modifiant le règlement sur les Plan d'implantation et intégration architecturale PIIA2025 et ses amendements en vue d'ajouter des objectifs d'aménagement et les critères d'évaluation relatifs à l'intégration d'un projet multilogements.**

L'objet de ce règlement est d'assurer une intégration respectueuse des bâtiments multifamiliaux avec les milieux résidentiels de faible densité adjacents.

- **Le projet de règlement numéro Z2019-17 modifiant le règlement de zonage Z2019 et ses amendements.**

L'objet du règlement est de diminuer la densité sur le territoire de Napierville, d'exiger une bande de plantation pour les projets multilogements, et d'apporter des précisions concernant les mini-entrepôts et les stationnements.

- **Le projet de règlement numéro 467-1 modifiant le règlement numéro 467 sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des systèmes d'alimentation en eau potable.**

L'objet de ce règlement est de modifier les exceptions prévues au règlement numéro 467 afin d'inclure les projets qui ont reçu les approbations nécessaires par résolution du Conseil avant l'adoption dudit projet de règlement.

Seul le projet de règlement numéro Z2019-17 modifiant le règlement de zonage Z2019 et ses amendements contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, le **26 mai à 19h00**, au 260, rue de l'Église, Napierville. Au cours de cette assemblée, on expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets peuvent être consulté au bureau de la municipalité, situé au 260, rue de l'Église, Napierville, durant les heures normales de bureau ou encore sur le site internet de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous la rubrique « projets de règlement ».

Donné à Napierville, ce 11 mai 2026.

Julie Archambault,
Directrice générale et
Greffière-trésorière